

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2006

---

## ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT (Deuxième lecture) - (n° 3072)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 26

présenté par  
M. Hamel, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

### ARTICLE 11

Dans la première phrase de l'alinéa 2 de cet article, après les mots :

« fourniture d'électricité »,

insérer les mots :

« , de chaleur ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

La chaleur a été omise de cette deuxième énumération, alors qu'elle est comprise dans la première au début de la phrase. Il s'agit d'un oubli, que cet amendement vise à réparer.